



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze du mois de septembre, à dix-neuf heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Frédéric Le Meur, Maire.

Présents : Frédéric Le Meur, Hervé Jézéquel, Magalie Le Merrer, Éric Le Bonniec, Véronique Tréhiou, Gérard Le Merrer, Valérie Le Coz, Daniel Le Gac, Damien Collet, Cyril Thomas, Jules Debuly, Énora Hillion, Maithena Dabancens.

Le président de séance constate que le quorum est atteint.

Absents excusés : Sandrine Tanguy a donné procuration à Magalie Le Merrer
Nadège Le Guillou a donné procuration à Frédéric Le Meur.

Secrétaire de séance : Gérard Le Merrer

Délibération n° 2026/27

Objet : Travaux à l'épicerie

Le Maire donne la parole à Éric Le Bonniec, il informe le Conseil Municipal d'un problème qui survient à l'épicerie.

En effet, le gestionnaire gaz qui livre l'épicerie a alerté sur le fait que le coffret de la pompe à chaleur installée à l'épicerie est trop proche du casier Gaz. Cela pourrait être dangereux en cas de fuite de gaz. Il est donc demandé de modifier les installations afin de remédier à ce problème.

Deux solutions sont envisagées, déplacer la pompe à chaleur ou déplacer le casier gaz.

Pour déplacer la pompe à chaleur, des devis ont été demandés aux entreprises qui l'ont initialement installée. Le montant demandé par l'entreprise GLM est de 2 184,00 € TTC pour le déplacement de la pompe à chaleur et la SARL ASSISTANCE PAC demande 617,86 € TTC pour la mise en service.

Pour déplacer le casier gaz, Éric Le Bonniec, adjoint aux travaux estime que ce serait à moindre coût, il faudrait seulement prévoir des plots en béton afin de sécuriser. Une place de parking de l'épicerie serait néanmoins à supprimer.

Monsieur Le Provost, mari de la gérante de l'épicerie, étant présent, Monsieur Le Maire lui donne la parole afin qu'il s'exprime à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Dit** que cette dépense supplémentaire n'a pas été inscrite au budget, le point sur le déplacement de la pompe à chaleur sera donc étudié lors de l'élaboration du budget 2027.

Le Maire
Frédéric Le Meur

